exercice

présents

24

votants

21

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-quatre sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

<u>Etaient présents</u>: BARRAULT Serge - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BOUFFARD Patrick - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - CHARRAUD Bruno - CHOISY Jean-Michel - COMPAGNON Jean-Pierre - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MAGNY Fabienne - MARTIN Jean-Louis - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - THEVENET Roland

Etaient excusés : GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - MOUSSERION Martine - PIN Olivier (pouvoir à M. BOUFFARD Philippe)

<u>Etaient absents</u>: **BAILLARGE** Philippe - **BELLIN** Jean - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **BOUCHER** Marc - **BOURCHENIN** Michel - **COLLOBER** Sarah - **DIOT** Xavier **GREFFIER** Jacky - **JESBERGER** Gilles - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal.

A été élu secrétaire de séance M. Bibaud André

Arrondissement de

MONTMORILLON

* * * * * * * * * * *

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie Invités : Maître DROUINEAU et Maître PUYT du cabinet d'avocats Drouineau1927 M. QUIERREUX David Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Délibération n°70_250917

Décision Modificative n°1

Le Président présente au Comité Syndical une décision modificative pour la création et l'alimentation d'une opération 14 concernant l'article 2031 « frais d'études » relative au financement de l'étude GEMAPI.

Le Président propose de transférer 25 000 € de l'opération 12 correspondant à l'étude Vonne Palais Rhune sur l'opération 14 pour le financement de l'étude GEMAPI.

Article 2031 / Op 12	Article 2031 / Op 14
- 25 000 €	+ 25 000 €

Le Président mentionne que cette opération est nécessaire afin de pouvoir mandater les factures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la décision modificative n°1 et donne pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative n°1.

Acte rendu exécutoire par Le Président Philippe Bellin Couhé, le 26 septembre 2017 Pour copie conforme, Couhé, le 26 septembre 2017 Le Président, Philippe Bellin

Sell